



## Test de paternité marche à suivre

Par **Nell64\_old**, le **13/09/2007 à 16:04**

Je souhaite connaître la marche à suivre pour effectuer un test de paternité avec mon père.  
J'ai 34 ans, j'ai retrouvé mon père il y a douze ans et j'ai fait sa connaissance, il y a seulement un an.  
Je veux faire ce test pour ne plus avoir de doute sur mes racines et pouvoir enfin m'investir dans une relation père/fille.  
Mon père est d'accord pour faire le test, le seul ennui, c'est la distance, je suis dans les Pyrénées et lui en région parisienne.  
Je sais que la vente de test est illégale, je veux donc passer par la voie normale qui me paraît un peu compliquée.  
Je voudrais connaître les frais, la durée, la procédure... Tout ce qu'il faut savoir.  
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **13/09/2007 à 17:43**

Bonjour.  
A ma connaissance, l'action en recherche de paternité (quand bien même votre "père" serait d'accord) est prescrite.  
Conséquence de quoi, aucune action en justice ne peut être engagée.  
Mais je vous conseille de voir ça avec un avocat au cas où je me serai trompé.